

**Matinale**  
de l'AUDeG



Agence d'Urbanisme  
& de Développement  
de la GUYANE

**Matinale n°1**

# **Les communes de Guyane face aux dynamiques littorales : comment financer l'adaptation ?**

**17 décembre 2025**

Mairie de Macouria

**AUDeG**

Agence d'Urbanisme  
& de Développement  
de la GUYANE

# SOMMAIRE

## Mots d'ouverture

page 3

### 1

## Comprendre les dynamiques côtières et leurs enjeux actuels et futurs

page 4

### 2

## Découvrir des retours d'expériences de stratégies d'adaptation du littoral

page 8

### 3

## Échanger sur les solutions d'accompagnement et de financement

page 12

## Conclusion

page 15

#### Directrice de publication :

Juliette GUIRADO

#### Conception et rédaction :

Eva CARTRON

Juliette GUIRADO

#### Illustrations :

©AUDeG, sauf mentions contraires

#### Couvertures :

Simulation de montée des eaux sur une ville du littoral  
de Guyane ©Image générée par IA, AUDeG 2025

Les droits de reproduction (textes, illustrations,  
photographies) sont réservés sous toutes formes.

© mai 2026



Agence d'Urbanisme  
et de Développement  
de la GUYANE

**Agence d'Urbanisme  
et de Développement de la Guyane**

1, impasse Touloulous

97 300 Cayenne

Tél : 05 94 28 49 20

Courriel : [infos@audeg.fr](mailto:infos@audeg.fr)

Site web : [www.audeg.fr](http://www.audeg.fr)

## MOTS D'OUVERTURE

**Gilles ADELSON**

Maire de Macouria



La commune de Macouria, et plus largement l'ensemble des communes littorales de Guyane, disposent désormais d'un socle d'études et de diagnostics permettant d'anticiper l'évolution de leur territoire, et en particulier de leur littoral, dans un contexte de changement climatique. Les enseignements tirés de ces travaux, tout comme les événements récents observés sur le territoire, sont sans équivoque : **les collectivités sont appelées à s'engager dès aujourd'hui dans des démarches d'adaptation** afin d'assurer la protection des populations, la préservation des écosystèmes et la pérennité du développement territorial.

Toutefois, au-delà des données produites et des constats partagés, se pose aujourd'hui **le défi du passage à l'action**. En effet, il apparaît essentiel d'engager dès à présent une dynamique d'opérationnalisation, permettant de traduire ces études en projets concrets sur le territoire. Au cœur de cette transition entre action et stratégie, **la question du financement constitue un enjeu central**.

Les **Matinales de l'AUDeG** sont un nouveau format de rencontres visant à créer **un espace de dialogue et de réflexion collective entre élus, techniciens, experts et partenaires institutionnels** autour de thématiques structurantes pour le territoire. Pour inaugurer ce cycle, le choix s'est porté sur un enjeu majeur pour la Guyane : **la gestion et l'adaptation du littoral guyanais face au changement climatique**. Ce thème s'inscrit dans la continuité des Journées de l'adaptation au changement climatique organisées en juin dernier, au cours desquelles l'atelier consacré au littoral a suscité un fort intérêt, témoignant d'un **besoin partagé des territoires de poursuivre les échanges et de construire des réponses concrètes**.

En effet, le littoral guyanais, parmi les plus instables au monde, est soumis à des phénomènes d'érosion, de sédimentation et de submersion marine, aujourd'hui accentués par la montée du niveau de la mer. Les projections climatiques du BRGM et de Météo-France indiquent **une élévation pouvant atteindre 54 à 84 cm d'ici 2100**, un enjeu majeur alors qu'environ la moitié de la population guyanaise et de nombreuses infrastructures stratégiques se concentrent sur le littoral. Face à ces défis, **les collectivités sont en première ligne**. Dans ce contexte, cinq communes – Awala-Yalimapo, Kourou, Macouria, Cayenne et Rémire-Montjoly – se sont engagées volontairement dans le cadre du décret-liste « recul du trait de côte » issu de la loi Climat et Résilience, affirmant ainsi leur **volonté d'adapter leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement et de construire une stratégie de gestion du littoral**. Toutefois, **la question du financement de ces stratégies et du passage à l'action demeure centrale**. Cette problématique constitue le fil conducteur de la matinale, qui vise à apporter des éclairages, des retours d'expérience et des pistes opérationnelles à ce défi collectif.

**Juliette GUIRADO**

Directrice de l'AUDeG



1

**Comprendre** les dynamiques côtières et leurs enjeux actuels et futurs

2

**Découvrir** des retours d'expériences de stratégies d'adaptation du littoral

3

**Échanger** sur les solutions d'accompagnement et de financement

# 1

## COMPRENDRE LES DYNAMIQUES CÔTIÈRES ET LEURS ENJEUX ACTUELS ET FUTURS

### Les défis actuels et futurs de la dynamique côtière en Guyane

**Guillaume BRUNIER**

Ingénieur-chercheur littoral et risques côtiers au BRGM



Le littoral guyanais figure parmi les plus dynamiques et instables au monde. Le trait de côte peut y évoluer de plusieurs centaines de mètres par an sur les secteurs à mangroves ou à marées vaseuses, et de plusieurs dizaines de mètres par an sur les plages sableuses. Cette forte mobilité est principalement liée à la présence de bancs de vase constitués de sédiments transportés par l'Amazone, qui dérivent ensuite vers le nord-ouest le long de la façade atlantique, jusqu'à l'embouchure de l'Orénoque. Leur progression le long du littoral guyanais s'effectue à une vitesse moyenne de 2 à 3 km par an. Ce déplacement induit une dynamique cyclique du littoral, marquée par une **alternance de phases d'accrétion et d'érosion** : lorsque le banc de vase est proche du rivage, il atténue l'énergie de la houle et favorise l'envasement ainsi que le développement des mangroves (phase d'accrétion). A l'inverse, lors de son éloignement, le littoral se retrouve exposé à une houle plus forte, entraînant une érosion rapide du trait de côte (phase d'érosion). **Cette dynamique singulière génère des risques côtiers importants**, en particulier lors des phases d'inter-banc ou d'approche d'un banc de vase, qui correspondent à des épisodes d'érosion marquée. Ces phénomènes ont déjà provoqué des dommages significatifs en Guyane, notamment sur les secteurs littoraux urbanisés.

À ces dynamiques naturelles s'ajoutent les effets du **changement climatique**, et notamment l'élévation du niveau marin. Selon les projections de la Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC), le niveau moyen de la mer pourrait s'élever d'environ 28 cm à l'horizon 2050 et de 84 cm à l'horizon 2100 à Rémire-Montjoly. Ces évolutions font peser **plusieurs risques majeurs sur les communes littorales**. Le premier concerne la **submersion marine chronique** :

l'élévation du niveau de la mer accroît la vulnérabilité des terrains bas et connectés à la mer.

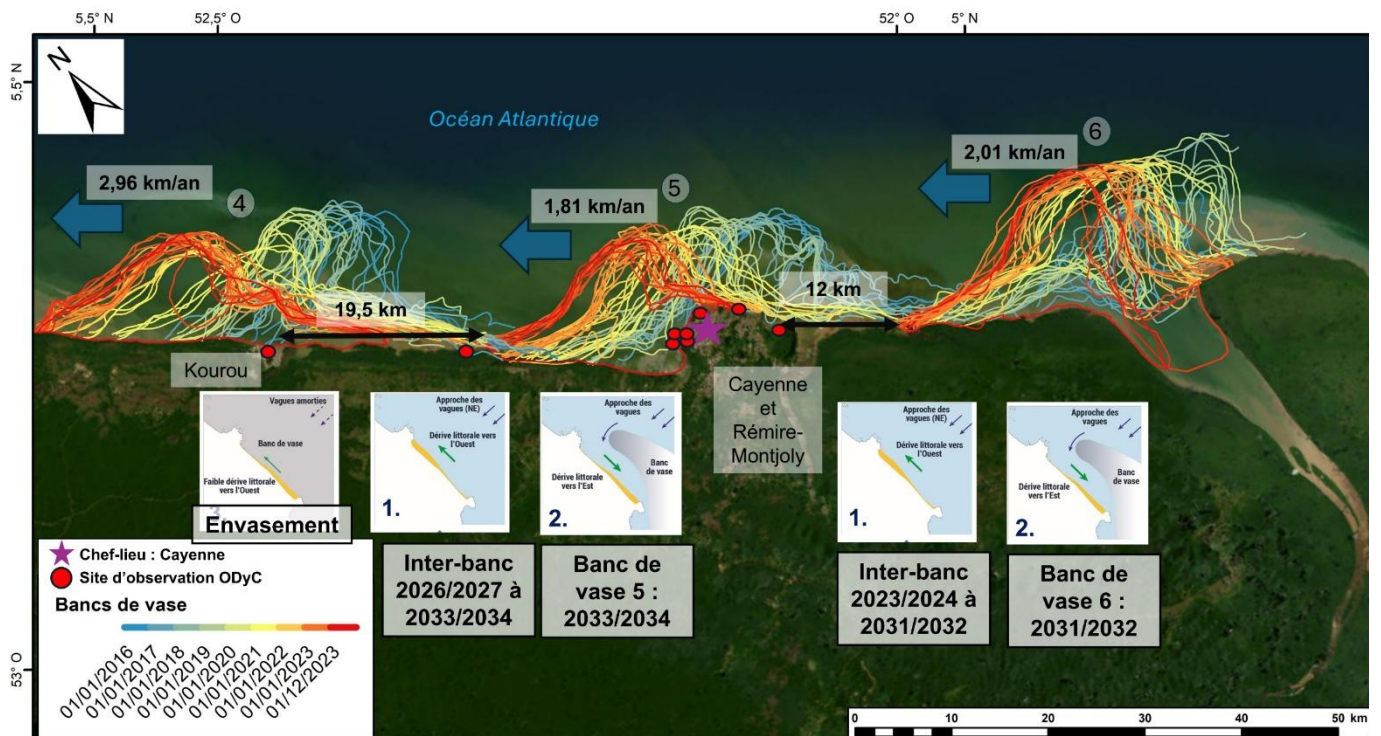


**Submersions chroniques à Cayenne en 2050 et 2100 selon le scénario intermédiaire de hausse du niveau de la mer (SSP2-4.5)**

Réalisation : AUDeG 2025, d'après étude GuyaClimat Météo-France et BRGM 2022, fonds de carte OSM 2025

Par ailleurs, le changement climatique est susceptible d'influencer la dynamique des bancs de vase, et donc le fonctionnement global du littoral guyanais, ce qui appelle la poursuite et le renforcement des travaux de recherche. Enfin, la hausse du niveau marin peut entraîner un rééquilibrage du profil des plages, se traduisant par des **phénomènes d'érosion et de recul du trait de côte supplémentaires**.

Afin d'accompagner les politiques publiques de gestion du littoral, l'**Observatoire de la dynamique côtière (ODYC)** assure depuis 2016 un suivi des bancs de vase, complété par des analyses prospectives (horizons 2031 voire 2034). Les cartographies produites permettent ainsi d'évaluer la



#### Suivi diachronique des bancs de vase de 2016 à 2023 et analyse prospective

Sources : Copernicus, Sentinel-2, i-Sea, BRGM, Audran Dantin, 2025

**vulnérabilité actuelle et future des enjeux exposés aux risques littoraux** sur l'ensemble du littoral guyanais. À titre d'exemple, les plages de Sablance, de Tonate et les anses de Cayenne se trouvent actuellement dans des phases d'envasement, susceptibles de leur offrir une protection temporaire d'environ une dizaine d'années, correspondant au temps de transit des bancs de vase. En revanche, certains secteurs nécessitent une vigilance renforcée, notamment la plage des Salines à Rémire-Montjoly et la plage de Montabo à Cayenne, actuellement en phase d'inter-banc, avec un recul du trait de côte très marqué observé en 2025 et appelé à se poursuivre dans les prochaines années. La plage de Kourou va entrer dans une phase de fin d'envasement, annonçant de nouveaux épisodes de recul du trait de côte. Enfin, la plage de Yalimapo, en phase d'inter-banc, présente une morphologie fortement dégradée, la rendant particulièrement vulnérable au risque de submersion marine et d'érosion. Ainsi, **trois sites apparaissent aujourd'hui comme fortement exposés au**

**recul du trait de côte (Salines, Montabo et Yalimapo)**, tandis que **le site de Kourou sera très prochainement exposé**. Ces secteurs sont également très vulnérables au risque de submersion marine, du fait de la réduction importante, voire de la disparition, de l'espace tampon sableux entre les enjeux urbanistiques et la frange littorale.



Habitat soumis à l'érosion sur la plage de Montjoly, Rémire-Montjoly

Source : AUDeG 2025

# De la connaissance à l'action : la nécessité d'élaborer des stratégies de gestion du littoral

**Juliette GUIRADO**

Directrice de l'AUDeG



Face aux dynamiques côtières, l'enjeu est de parvenir à gérer l'espace littoral où se concentre la majorité des installations urbaines, de la population, des infrastructures, notamment routières avec la RN, les activités économiques, et qui est à la fois fragile, exposé et en évolution permanente, notamment dans un contexte de changement climatique. Selon une étude du CEREMA publiée en 2024, **le recul du trait de côte pourrait en Guyane, à l'horizon 2050, affecter 167 logements et 21 locaux d'activité**, pour un coût estimé à 33 millions d'euros. **À l'horizon 2100, ce phénomène pourrait concerner jusqu'à 8 497 logements et 1356 locaux d'activité**, représentant un coût total évalué à 1,34 milliard d'euros. Cependant, selon les derniers calculs réalisés par l'AUDeG, ces chiffres seraient largement sous-évalués puisqu'à court terme au moins 163 logements sont menacés par le recul du trait de côte rien qu'à Rémire-Montjoly, et 4 969 logements en zone de submersion chronique à Cayenne.

Face à ces constats, **les collectivités ne peuvent plus se limiter à des réponses ponctuelles ou réactives**. Elles doivent **se doter d'une vision stratégique de long terme** et **mettre en œuvre de véritables stratégies d'adaptation de la gestion littorale**, à la fois cohérentes, anticipatives et adaptées aux spécificités locales. Ces stratégies visent à protéger les populations et les infrastructures, à anticiper les évolutions du trait de côte afin d'éviter des situations d'urgence plus coûteuses et plus dangereuses, à préserver les écosystèmes littoraux, à renforcer la coordination entre les acteurs, à optimiser les financements et à intégrer ces enjeux dans les documents de planification territoriale. La stratégie ne constitue pas une contrainte, mais un investissement durable au bénéfice de la collectivité et de ses habitants. Elle repose sur **quatre piliers structurants** :



Les 4 piliers d'une stratégie de gestion du littoral efficace,

Réalisation : AUDeG, 2025

Les stratégies de gestion du littoral présentent des bénéfices concrets. Elles permettent de **sécuriser les enjeux exposés**, de réduire les risques de catastrophes et, par conséquent, de limiter les coûts supportés par la collectivité. Elles contribuent également à une **meilleure maîtrise de l'aménagement du territoire**, en évitant l'implantation de nouvelles constructions dans des zones à risque et en réduisant les contentieux futurs. Par ailleurs, elles **facilitent l'accès aux financements publics** et **renforcent l'image d'une collectivité** proactive, démontrant sa capacité d'anticipation et sa responsabilité vis-à-vis de ses citoyens. Enfin, elles **participent à la préservation des écosystèmes littoraux** en tant que patrimoine essentiel pour l'attractivité et la qualité de vie en Guyane.

La **stratégie de gestion du littoral portée par la Mairie de Kourou** constitue, à ce titre, un exemple concret à l'échelle de la Guyane. Son élaboration s'est appuyée sur **quatre grandes étapes**, jalonnées par des réunions du comité de pilotage et des temps de concertation avec la population. Il s'agit d'un processus progressif, combinant analyses techniques, concertation et prise de décision politique.

**La première étape consiste en une analyse des aléas et des enjeux.** Il s'agit d'identifier les phénomènes qui menacent le littoral, tels que l'évolution du trait de côte ou la submersion marine. Parallèlement, on recense les enjeux exposés : les populations, les infrastructures, les milieux naturels ou encore le patrimoine. Cette double analyse permet de localiser les zones les plus vulnérables et de mieux comprendre l'intensité des risques.

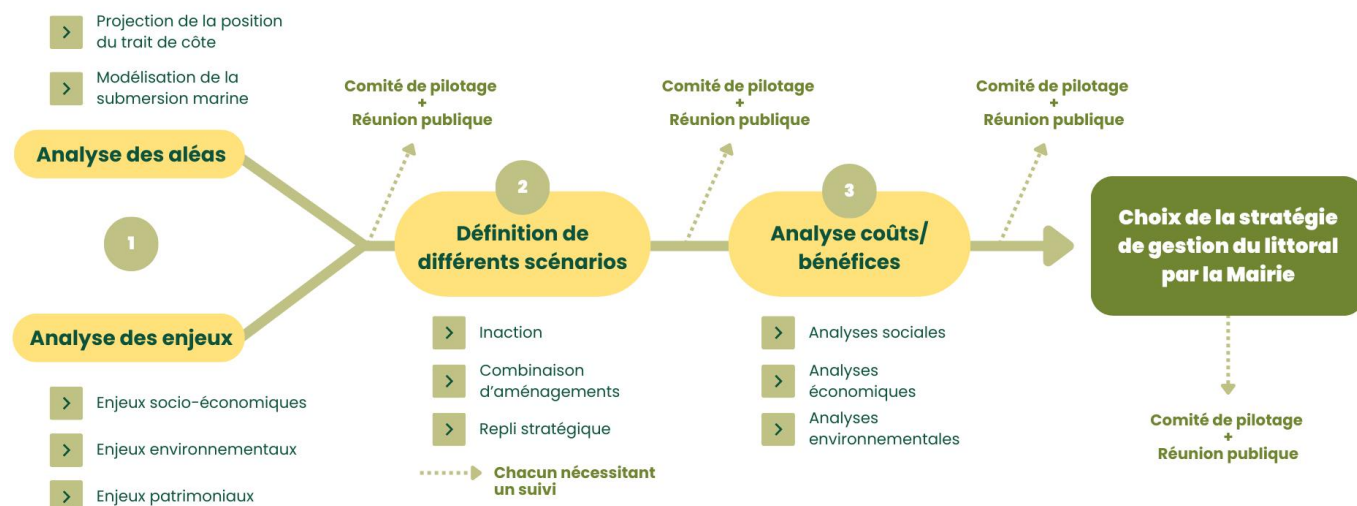
À partir de ce diagnostic, **une deuxième étape vise à définir plusieurs scénarios d'action.** Différentes options peuvent être envisagées : ne rien faire, mettre en place des aménagements de protection, ou encore opter pour un repli stratégique. Ces scénarios doivent être pensés dans le temps, car les dynamiques littorales évoluent constamment et nécessitent un suivi régulier.

**La troisième étape repose sur une analyse coûts-bénéfices.** Chaque scénario est évalué selon ses impacts sociaux, économiques et environnementaux. Cette comparaison permet de mesurer les avantages et les contraintes de chaque option, afin d'identifier la stratégie la plus pertinente, en recherchant un équilibre entre efficacité, coût et acceptabilité.

Enfin, **la dernière étape consiste à la décision finale** qui revient à la mairie. Il s'agit d'un choix politique, fondé sur les données techniques, les scénarios proposés et les analyses réalisées. La collectivité détermine ainsi la stratégie de gestion du littoral qu'elle souhaite mettre en œuvre.

L'ensemble de ces éléments est discuté dans le cadre de comités de pilotage et de réunions publiques. Ces temps d'échange permettent de croiser l'expertise des techniciens avec les connaissances et les attentes des habitants. **La concertation** joue un rôle essentiel pour **garantir la transparence du processus et favoriser l'appropriation des décisions par les citoyens.**

Il est important de souligner que cette démarche est adaptable à toutes les communes, quelle que soit leur taille ou leurs enjeux.



**Les étapes de l'élaboration de la stratégie de gestion du littoral de Kourou**  
Réalisation : AUDeG, 2025

## DÉCOUVRIR DES RETOURS D'EXPÉRIENCES DE STRATÉGIES D'ADAPTATION DU LITTORAL

### La stratégie de gestion du littoral de Kourou, de l'ambition politique à l'opérationnalisation

**Jean-Paul MALAGANNE**

Directeur général adjoint à la Mairie de Kourou



Kourou dispose d'un linéaire côtier sableux d'environ 5 km, dont près de la moitié est urbanisée, de la pointe Castor au centre hippique (environ 2,5 km). Ce secteur concentre des enjeux urbains, sociaux et économiques majeurs, avec la **présence de quartiers directement exposés aux aléas littoraux**, notamment l'avenue de l'Anse, le village amérindien et la Cité des 205. Dans un contexte de changement climatique, marqué par l'élévation du niveau de la mer, cette urbanisation du front de mer constitue un facteur de vulnérabilité important pour la commune. Les **dynamiques sédimentaires constituent un facteur clé de vulnérabilité** : le banc de vase actuellement présent devrait se retirer du littoral de Kourou à l'horizon 2026-2027, tandis qu'un nouveau banc est attendu vers 2033-2034. Ces évolutions, combinées à la montée du niveau de la mer, exposent la commune à de prochains épisodes répétés de submersion marine et d'érosion côtière, aux conséquences potentiellement très importantes pour la commune.

En 2016, **d'importants épisodes de submersion marine ont déclenché une prise de conscience de l'exposition de Kourou aux risques littoraux** et la nécessité de repenser la relation entre la ville et son littoral. Cet événement a en effet conduit à la mise en place de dispositifs provisoires de protection des riverains, mais a surtout convaincu la Mairie de la nécessité d'élaborer une véritable stratégie de gestion de son littoral dans une logique d'anticipation, plutôt que de réaction. Dans ce contexte, une **stratégie de gestion du littoral a été élaborée à partir de 2018**, avec l'appui du BRGM, de l'AUDeG et du bureau d'études Artelia. Cette **stratégie intègre ainsi à la fois les dynamiques naturelles et les projections climatiques**. Pour ce faire, son élaboration s'est tout d'abord appuyée sur une analyse de l'aléa et des

scénarios d'évolution du littoral menée par le BRGM, puis sur une évaluation des enjeux socio-économiques réalisée par l'AUDeG et Artelia. **La mise en regard de l'aléa et des enjeux a permis de caractériser précisément le risque.**



Berlines du front de mer détruites début 2025, Kourou

Source : Mairie de Kourou 2025

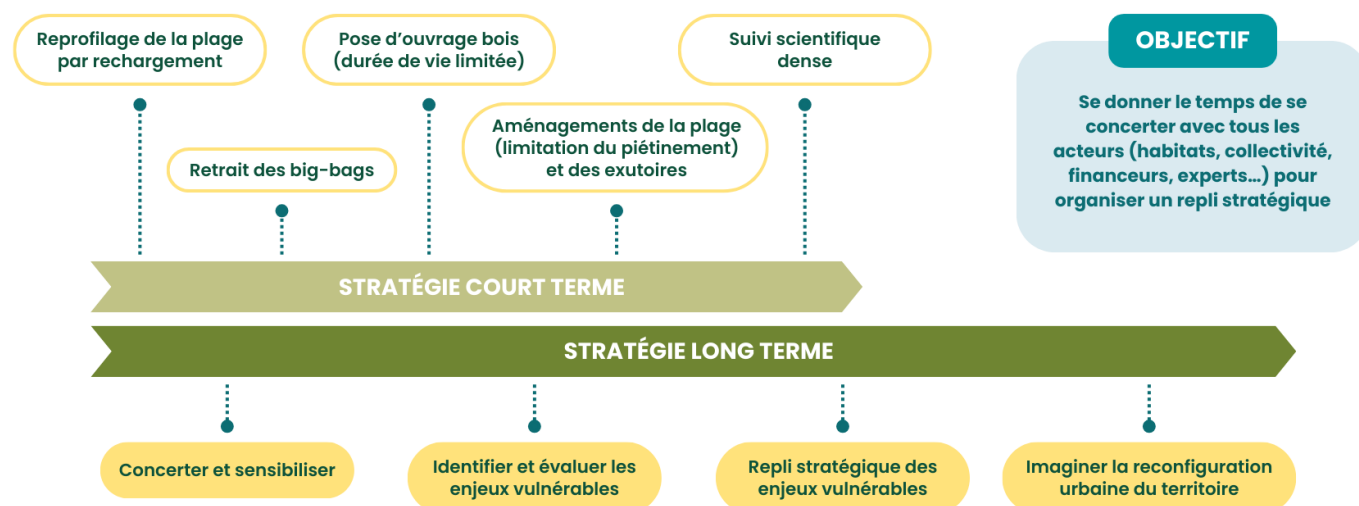
La stratégie s'appuie également **sur plusieurs retours d'expérience locaux**. Les berlines installées sur le front de mer en 2017 par la SIMKO ont par exemple permis une protection efficace durant la présence du banc de vase pendant quatre ans, avant d'être détruites en un week-end suite à un recul brutal du trait de côte de 4 à 5 mètres début 2025. Des boudins géotextiles, installés à la plage des Roches en 2013, se sont quant à eux révélés trop fragiles et trop coûteux à entretenir. Enfin, l'unique exutoire en dur présent sur le littoral de Kourou a été détruit par la mer, tout en provoquant des perturbations importantes de l'environnement local et en nécessitant un entretien annuel

jugé trop lourd pour la commune. Ces exemples concrets constituent des éléments clés pour déconstruire les idées reçues autour de solutions « miracles » telles que les digues en béton. A l'inverse, un bon exemple fréquemment cité est celui des aménagements de la plage de la Cocoteraie, un espace « tampon » sans aménagements en dur. Ce site combine fonctions de protection du littoral et usages récréatifs, tout en offrant un temps de réflexion aux riverains et à la collectivité. Il traduit une volonté d'exclure toute « bétonisation » du littoral pour **passer d'une logique de défense contre la mer à une logique de cohabitation et d'adaptation** aux dynamiques naturelles dans un contexte de changement climatique.

Un **travail politique et pédagogique conséquent reste toutefois à mener auprès de la population et des élus**. La compréhension des phénomènes de montée du niveau de la mer et de leurs impacts sur le cadre de vie demeure encore insuffisante, alors même que **l'acceptation du recul stratégique constitue un enjeu majeur** pour les populations du littoral guyanais. Dans ce contexte, la sensibilisation et la concertation apparaissent essentielles, tout comme la mise en place d'une gouvernance politique forte et d'un pilotage

structuré, afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des stratégies de gestion du littoral à l'échelle de l'ensemble de la Guyane.

La stratégie retenue par la collectivité consiste à **se donner le temps de la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (habitants, collectivités, financeurs, experts) afin d'organiser un repli stratégique**. La recomposition territoriale s'inscrit en effet dans un temps long, de l'ordre de 15 à 20 ans, et suppose une adhésion collective forte. La commune a ainsi fait le choix de combiner des actions transitoires de court terme, visant à réduire la vulnérabilité immédiate sans figer le littoral (reprofilage de la plage par rechargement sédimentaire, retrait des big-bags, installation d'ouvrages en bois à durée de vie limitée, limitation du piétinement, amélioration des exutoires et suivi scientifique renforcé), avec une vision de moyen et long terme (20 à 30 ans) orientée vers le repli stratégique des enjeux les plus exposés et la recomposition urbaine du territoire. La première phase représente un investissement de 6,8 millions d'euros, mobilisant des financements européens, le Fonds Vert, l'AFIT, le BRGM, la Mairie et l'EPCI.



Les différentes étapes de la stratégie de gestion du littoral de Kourou  
Réalisation : AUDeG, 2025

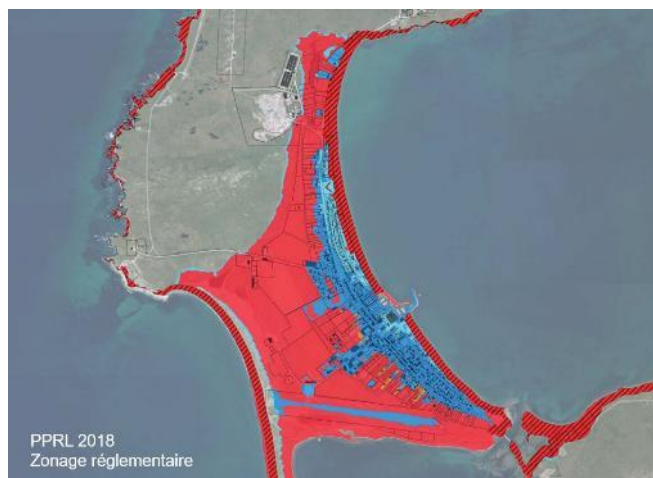
# Le projet de relocalisation et d'aménagement du nouveau village de Miquelon, partenariats et dispositifs mobilisés et enseignements tirés

Quentin LUCAS

Chef de projet adaptation au changement climatique à la Mairie de Miquelon-Langlade



Miquelon-Langlade est une commune d'environ 600 habitants, implantée sur un banc de galets sédimentaires, un **contexte géomorphologique qui la rend particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique**. Bien que de petite taille, la collectivité fait face à des défis majeurs, le **principal étant le risque de submersion marine**. De plus, **les effets du changement climatique viennent renforcer cette vulnérabilité**. Les submersions par débordement sont appelées à s'intensifier du fait d'hivers plus doux, réduisant la formation du « pied de glace » le long du littoral, qui jouait auparavant un rôle protecteur face à la mer hivernale, notamment lors des grandes marées et des épisodes venteux. Parallèlement, le village est confronté à des **phénomènes marqués d'érosion côtière et d'affaissement du bourg**, auxquels s'ajoute l'élévation du niveau marin. La **prise de conscience du risque** s'est cristallisée en décembre 2014, lors de la visite du Président de la République à l'occasion de la présentation du Plan de prévention des risques littoraux (PPRL). Celui-ci a suscité une vive opposition de la part des élus et de la population, qui ont dénoncé une approche jugée déconnectée de la réalité du site. En effet, **la cartographie du PPRL classant l'intégralité du village comme inconstructible** a été perçue comme une remise en cause de la possibilité de maintien du village sur son site actuel.



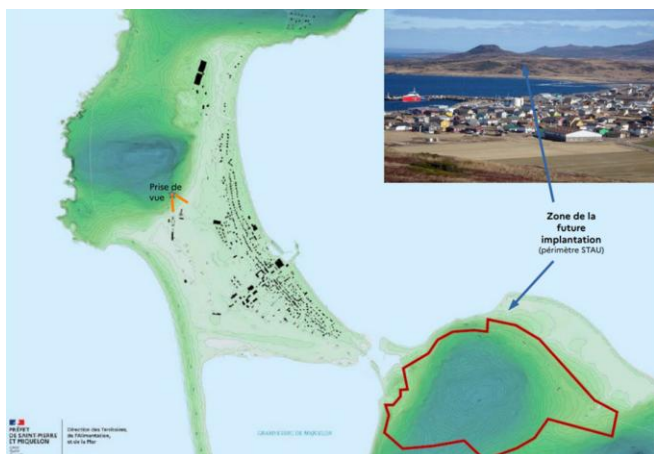
Village de Miquelon fortement contraint par le Plan de prévention des risques littoraux

Source : Mairie de Miquelon-Langlade, 2018

Cependant, l'ouragan Fiona de 2018, avec des rafales dépassant 160 km/h et classée catastrophe naturelle, est venue confirmer ce diagnostic et renforcer le sentiment d'urgence. Aujourd'hui encore, **l'ensemble du village de Miquelon est classé inconstructible** au regard de ce document réglementaire. Face à cette situation, **les habitants ont revendiqué le droit de construire de nouvelles habitations**, notamment auto-construites, sur un site situé hors de la zone à risque. En effet, le village est majoritairement composé de maisons individuelles, caractérisées par une architecture spécifique héritée des techniques de construction nord-américaines en bois, souvent préfabriquées. Cette particularité a favorisé une culture forte de l'auto-construction.

**L'identification d'un périmètre prospectif**, bien que dépourvu de valeur réglementaire à ce stade, a constitué une première ouverture vers une stratégie de relocalisation. L'élection d'une nouvelle équipe municipale en septembre 2020 marque un tournant, avec deux priorités clairement affirmées : lutter contre l'érosion du littoral et engager la création d'un nouveau lotissement dans la zone identifiée. Dans ce contexte, l'État a proposé à la commune de s'engager dans une **démarche « Atelier des territoires »**, portée par le Ministère de la transition écologique. Cet outil méthodologique de concertation a permis de **structurer un dialogue local associant élus, services de l'État, habitants et acteurs du territoire**, afin de **co-construire un projet de relocalisation du village**.

Des ateliers ont été organisés avec les écoles, la population et les élus, afin d'**imaginer collectivement la stratégie la plus pertinente**. Cette démarche, largement valorisée à travers des productions culturelles et pédagogiques (documentaires, ouvrages, restitutions réalisées par les enfants), a permis de dépasser les clivages initiaux et de **faire émerger une vision partagée**. À l'issue de l'Atelier des territoires, **une charte d'aménagement et de développement du village de Miquelon a été signée entre la mairie, la collectivité territoriale et l'État**. Celle-ci formalise une stratégie d'adaptation de très long terme, sur un horizon de 50 à 70 ans, fondée sur la **relocalisation progressive du village**.



**Zone de la future implantation du nouveau village de Miquelon**

Source : DTAM, 2025

Afin de rendre cette stratégie opérationnelle, la commune s'est dotée d'une **ingénierie dédiée** : une équipe de maîtrise d'œuvre, un assistant à maîtrise d'ouvrage environnemental et un poste de chef de projet, financés notamment par la Banque des Territoires, l'État et le Fonds Vert. La visite du directeur général de la prévention des risques (DGPR) a ensuite marqué une étape décisive, avec l'annonce de la mobilisation possible du fonds Barnier pour indemniser les habitations existantes, en raison de la menace grave pesant sur les vies humaines. Cette évolution a permis de passer d'une relocalisation très progressive, génération par génération, à une relocalisation plus rapide, fondée sur le rachat des logements et leur reconstruction sur le nouveau site. Un logement refuge est également en cours de réalisation afin de renforcer la gestion de crise.



**Projet de viabilisation de 15 parcelles dédiée à la relocalisation**

Source : Mairie de Miquelon-Langlade, 2025

L'enjeu central du projet est désormais de **répondre à une urgence sociale et territoriale** : redonner des perspectives de logement, permettre l'installation de nouvelles familles et offrir de la visibilité aux acteurs économiques, dans un village privé de toute possibilité de construire depuis près de dix ans. Une **première phase de viabilisation de 15 parcelles** a déjà été menée et s'est révélée être un succès, confirmant l'adhésion de la population au projet. Une phase complémentaire est d'ores et déjà en cours de montage. Au-delà de la relocalisation, **le projet constitue un levier d'engagement dans une transition plus globale**. Il intègre des réflexions sur la mise en place d'une recyclerie, d'une station de traitement des eaux usées, d'espaces de co-living, en lien avec des partenaires tels que l'ADEME. Le Ministère de la culture accompagne également la commune sur les dimensions éthiques, culturelles et mémorielles de la relocalisation. La gouvernance du projet s'est ainsi structurée à travers des **partenariats étroits avec les services de l'État**. L'ancien village est par ailleurs destiné à faire l'objet d'un projet de renaturation. Ainsi, en décembre 2025, les premières habitations du nouveau village sont sorties de terre. L'enjeu porte désormais sur la réalisation des voiries et des réseaux, dont les travaux devraient débuter en 2027 pour une durée d'au moins quatre ans. Le projet de Miquelon-Langlade constitue ainsi **un exemple inspirant d'adaptation territoriale au changement climatique**, fondé sur l'anticipation, la concertation et la transformation profonde des modes d'habiter le littoral.



## Le soutien du Fonds Vert pour l'adaptation des communes littorales au changement climatique

**Meï-Li BELLEMARE**

Conseillère du Préfet biodiversité et ressources naturelles à la DGCAT



Le **Fonds Vert** est un dispositif lancé en 2023 afin d'**accompagner les collectivités dans leur transition écologique**. Géré par la DGCAT, il s'adresse principalement aux collectivités territoriales, mais également à d'autres acteurs, tels que les établissements publics, certaines entreprises ou des associations. Le Fonds Vert s'articule autour de **trois axes stratégiques**, déclinés en différentes mesures :

1. renforcer la performance environnementale ;
2. adapter les territoires au changement climatique ;
3. améliorer le cadre de vie.

À l'**échelle locale**, le Fonds Vert a permis d'engager **13,6 millions d'euros en 2024** pour financer 39 projets. Les porteurs de projets étaient variés : communes, EPCI, établissements publics, associations et entreprises. **En 2025, l'enveloppe budgétaire a été revue à la baisse**, avec 6,7 millions d'euros à l'échelle de la Guyane. Les priorités retenues portaient sur la prévention des inondations, la prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation, l'adaptation au recul du trait de côte, ainsi que la renaturation des villes et des villages. Une nouvelle mesure a également été introduite afin de soutenir la transition et la planification écologique des activités et des espaces maritimes et littoraux, incluant notamment l'usage durable du littoral, la transition écologique des ports, le développement durable de l'économie bleue et les nouveaux usages numériques au service de la protection de l'environnement.

Au sein de l'axe 2, **une mesure est spécifiquement dédiée à l'adaptation au recul du trait de côte**. Celle-ci permet de **subventionner les projets portés par les cinq communes guyanaises inscrites dans le décret-liste** des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes

hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral (Cayenne, Kourou, Macouria, Rémire-Montjoly et Awala-Yalimapo), ainsi que par les EPCI littoraux comprenant au moins l'une de ces communes. Les projets éligibles concernent **l'élaboration des cartes locales d'exposition au recul du trait de côte** (production des cartes et intégration dans les documents d'urbanisme), **les études préalables à l'élaboration des Stratégies Locales de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC)**, ainsi que **les actions de recomposition territoriale dans le cadre de projets partenariaux d'aménagement (PPA)** conclus entre la collectivité et le Préfet. Ces actions peuvent inclure des études pré-opérationnelles, le recensement des biens, des actions d'animation, des études opérationnelles ou encore des travaux de démolition. **Le taux de subvention peut atteindre 50 % des dépenses éligibles, et jusqu'à 80 % pour les cartes locales d'exposition**. Par ailleurs, **une autre mesure mobilisable concerne l'adaptation des usages du littoral** et le soutien aux activités durables. Elle permet notamment de financer la relocalisation de sentiers littoraux, la création de nouveaux itinéraires adaptés à l'évolution du linéaire côtier ou encore l'aménagement de zones tampons à vocation récréative. Les demandes de subvention doivent être déposées tout au long de l'année sur la **plateforme demarches-simplifiees.fr**. À ce titre, **deux projets portés par les communes de Macouria et d'Awala-Yalimapo**, relatifs à l'élaboration de leurs cartes locales d'exposition au recul du trait de côte, ont été financés en 2023 pour un montant total de 135 600 euros. En revanche, **aucun projet portant sur l'étude du trait de côte n'a été financé en Guyane en 2024 et 2025**. Cette situation peut toutefois envoyer un signal erroné, laissant supposer une absence de problématique liée à l'étude et à la gestion du trait de côte en Guyane, alors même que les enjeux demeurent importants.

## Le soutien de la Banque des Territoires et de l'AFD pour l'adaptation des communes littorales au changement climatique

**Céline GILQUIN**

Directrice de projets outre-mer et adaptation au changement climatique à la Banque des Territoires



**Florian RAFFATIN**

Directeur de l'Agence Française de Développement en Guyane



Les **collectivités territoriales jouent un rôle central dans l'adaptation au changement climatique**, du fait des compétences qu'elles exercent (urbanisme, développement économique, eau et assainissement, transports, etc.). Par ailleurs, les coûts associés aux impacts du changement climatique sont d'ores et déjà significatifs et ne vont que s'accroître dans les années à venir. Il est ainsi aujourd'hui évident que **le coût de l'inaction sera plus élevé que celui de l'action**. Dans ce contexte, les collectivités doivent à la fois **mieux investir, en priorisant les projets contribuant à renforcer l'adaptation, investir davantage là où cela est nécessaire en identifiant les vulnérabilités et les enjeux prioritaires** de leur territoire, et **mobiliser l'ensemble des leviers de financement disponibles**. Pour ce faire, l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque des Territoires, proposent une **large gamme d'outils pour accompagner les collectivités d'Outre-mer** en matière d'adaptation aux changements climatiques. **Leurs outils sont largement complémentaires** et ont été réfléchis de manière à pouvoir être articulés ensemble dans des logiques de cofinancement.

Le **financement par subvention** concerne principalement les actions relevant du **pilier « connaître et planifier »**. Il peut s'agir d'actions de sensibilisation et de partage des connaissances (par exemple l'organisation de séminaires), d'identification des aléas et des vulnérabilités liés au changement climatique (diagnostics de vulnérabilité), de définition de stratégies et de plans d'actions (telles que les stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte ou les stratégies foncières), de priorisation des investissements, de

structuration des projets ou encore d'appui à la mobilisation des ressources financières.

Le **pilier « investir et accompagner le passage à l'action »**, repose principalement sur des **prêts** destinés à financer des projets visant à protéger et renaturer les territoires, à développer des aménagements résilients, à préserver et gérer durablement les ressources naturelles, ou encore à adapter les infrastructures, les équipements et les activités économiques, notamment littorales et maritimes. À ce titre, l'AFD peut financer des études et de l'assistance technique sous forme de subventions, notamment via le Fonds Outre-Mer (FOM), afin d'aider les communes à définir et structurer leurs projets d'investissement. Ces projets peuvent ensuite être soutenus par l'AFD au moyen de prêts à condition de marchés ou de prêts bonifiés, dont le niveau de bonification est renforcé lorsque les investissements contribuent à l'adaptation au changement climatique, à la mise en œuvre de budgets verts ou à des objectifs environnementaux. Il existe ainsi une véritable incitation financière à l'investissement vert.

L'AFD peut également intervenir en **préfinancement** pour les collectivités ayant obtenu des subventions européennes, mais ne disposant pas de la trésorerie nécessaire pour avancer les fonds. Par ailleurs, l'AFD propose des plans d'accompagnement des programmes pluriannuels d'investissement des collectivités. Ces appuis budgétaires, accordés sur une durée de trois ans, sont spécifiquement orientés vers des actions contribuant à l'adaptation au changement climatique.

De son côté, la Banque des Territoires peut **apporter conseil, ingénierie et appui aux territoires**, au travers des grands programmes nationaux (Action cœur de ville, Petites villes de demain, Quartiers prioritaires de la politique de la ville, etc.), ainsi qu'une **offre complète de financement**, via des prêts pour financer des projets structurants de long terme du secteur public local. Les prêts peuvent être accordés de manière thématique, en particulier pour des projets de transformation écologique, par géographies prioritaires, dont les territoires ultramarins font partie, ou pour des opérations foncières. La Banque des Territoires propose également une aide à la **sécurisation des opérations via les consignations**. Enfin, elle réalise de la **gestion directe et indirecte** pour le compte de ses clients.

Face à des phénomènes d'érosion marquée, **l'AFD a par exemple accompagné les communes de Camopi, Papaïchton et Grand-Santi dans leurs projets de confortement de berges**. Dans ce cadre, des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été financées via le FOM afin de lancer et suivre des études de faisabilité et d'élaborer un programme technique de gestion des berges. Ces études

constituent un préalable indispensable pour engager les démarches de maîtrise d'œuvre et justifier les demandes de financement auprès des différents guichets. L'AFD propose également un appui visant à sécuriser et à opérer les subventions européennes et étatiques. À titre d'exemple, elle **a accompagné la commune d'Iracoubo par la mise en place d'un préfinancement de la subvention « Dotation Scolaire »** liée à la construction d'un groupe scolaire, dans l'attente du versement effectif des fonds par l'État. De son côté, la Banque des Territoires a par exemple co-financé un poste de chef de projet dédié à l'élaboration du Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique à la Collectivité Territoriale de Guyane, ainsi que l'organisation des Journées de l'Adaptation au Changement Climatique en Guyane en juin 2025.

L'AFD et la Banque des Territoires ne sont donc pas des acteurs concurrents, mais bien des partenaires. Les deux institutions ont signé un accord de partenariat et **s'engagent à assurer des cofinancements au service des collectivités et de l'adaptation au changement climatique**. Leurs outils respectifs sont cumulables entre eux, ainsi qu'avec les subventions de l'État et de l'Union européenne.



### L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : AU CŒUR DES PRIORITÉS DE L'AFD ET DE LA BDT



- Mandat : contribuer à l'attente des objectifs de développement durable
- Le climat : une priorité stratégique transversale de l'AFD



- L'adaptation : une mesure phare transversale du plan stratégique
- Une offre spécifique priorisée sur les territoires vulnérables : littoraux, outre-mer

### UN CONTINUUM D'OUTILS COMPLEMENTAIRES

Appuyer	Financer	Mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénierie (tous types)</li> <li>• Assistance technique aux acteurs engagés dans la transformation de leur territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêt</li> <li>• Financement budgétaire (PPI)</li> <li>• Préfinancement des subventions Européennes ou d'Etat</li> <li>• Financement Haut de bilan (via Proparco)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les citoyens pour la solidarité internationale</li> <li>• Les banques pour la finance à impacts</li> <li>• Les partenaires pour l'atteinte des ODD</li> </ul>



L'offre complémentaire de l'AFD et de la Banque des Territoires

Source : AFD, Banque des Territoires, 2025

# CONCLUSION

**Juliette GUIRADO**

Directrice de l'AUDeG



En conclusion de cette matinée d'échanges, plusieurs enseignements majeurs se dégagent. Les travaux présentés par le BRGM rappellent que **les dynamiques littorales et les risques associés sont déjà bien visibles** aujourd'hui, et qu'ils **seront inévitablement amplifiés par le changement climatique**, notamment du fait de la montée du niveau de la mer. Ce constat impose un changement de regard sur la manière de concevoir, d'aménager et de projeter nos territoires. Les échanges ont mis en évidence que les stratégies de gestion du littoral ne peuvent plus se limiter à des actions ponctuelles ou réactives. Elles doivent s'inscrire dans des démarches globales, anticipées et évolutives, pensées sur le long terme, intégrant les incertitudes scientifiques et permettant à l'action publique de se déployer même face à des connaissances encore partielles.

Les exemples des communes de **Kourou et de Miquelon-Langlade** illustrent des trajectoires combinant :

- des **actions pérennes** pour structurer une gouvernance solide (sensibilisation, mobilisation citoyenne, observatoires, outils de pilotage) ;
- des **actions transitoires** pour sécuriser le territoire à court terme ;
- et, lorsque nécessaire, des **actions structurelles** impliquant une recomposition du territoire.

Ces trajectoires exigent des **études, des expérimentations et une mise en œuvre progressive, concertée et politiquement assumée.**

Dans ce cadre, le rôle de **l'État, de l'AFD et de la Banque des Territoires** est central, tant par **leur accompagnement technique que par leur soutien financier**. Ces appuis sont cumulables, y compris avec les fonds européens, et seront d'autant **plus conséquents pour les collectivités pleinement engagées** dans des démarches d'adaptation au changement climatique.

Enfin, il est essentiel de promouvoir une **gouvernance partagée et participative**, réunissant l'ensemble des parties prenantes. Les démarches de planification en cours, telles que la révision du **Schéma d'Aménagement Régional (SAR)** ou l'élaboration du **Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique (PRACC)**, représentent une **opportunité majeure** pour valoriser les expériences locales, diffuser les bonnes pratiques et s'inspirer d'exemples d'autres territoires, proches ou plus lointains.



Le 17 décembre 2025 s'est tenue la première édition des **Matinales de l'AUDeG**, un nouveau format visant à instaurer un espace régulier de dialogue entre élus, techniciens, experts et partenaires institutionnels autour des enjeux d'adaptation au changement climatique en Guyane. Cette première rencontre a porté sur la gestion et l'adaptation du littoral, un enjeu majeur dans un territoire particulièrement exposé à l'érosion, à la submersion et à la montée du niveau de la mer, estimée entre 54 et 84 cm d'ici 2100 (GuyaClimat). Dans ce contexte, les collectivités locales occupent une place centrale dans l'anticipation et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation, visant à concilier protection des populations, préservation des écosystèmes et développement territorial. Plusieurs communes (Awala-Yalimapo, Kourou, Macouria, Cayenne et Rémire-Montjoly) se sont déjà engagées dans la reconnaissance de la vulnérabilité de leur littoral dans le cadre de la loi Climat et Résilience, amorçant ainsi des démarches de planification et d'adaptation.

La question du financement de ces stratégies constitue toutefois un enjeu majeur et transversal, au cœur des échanges de cette Matinale, et appelle à l'identification de leviers opérationnels et de retours d'expérience pour accompagner les territoires. À cette fin, le BRGM, l'AUDeG, les communes de Kourou et de Miquelon-Langlade, la DGCAT, la Banque des Territoires et l'AFD ont partagé leurs expertises, retours d'expérience et outils mobilisables par les collectivités face à ces défis. Cette matinée d'échanges a permis de dégager plusieurs enseignements structurants sur la gestion et le financement de l'adaptation du littoral face au changement climatique, dont le présent document propose la synthèse.



Agence d'Urbanisme  
et de Développement  
de la GUYANE

## Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane

1, impasse Touloulous

97 300 Cayenne

Tél : 05 94 28 49 20

Courriel : [infos@audég.fr](mailto:infos@audég.fr)

Site web : [www.audeg.fr](http://www.audeg.fr)

Facebook : AUDeG LinkedIn : AUDeG